



*Groupe de concertation CGT
CESER Hauts-de-France*

11 février 2019

**CONTRIBUTION GENERALE DU GROUPE DE CONCERTATION CGT
AU « GRAND DEBAT » AU CESER HAUTS-DE-FRANCE**

PREAMBULE

Les membres du groupe de concertation CGT au CESER Hauts-de-France tiennent à préciser leur appréciation sur la démarche « grand débat » initiée par le conseil des ministres du 12 décembre 2018.

La CGT a la culture du débat, dès lors qu'il est loyal, franc, transparent, équilibré et qu'il débouche sur des actes répondant utilement aux besoins sociaux au sens large, à la justice sociale. D'ailleurs sur le terrain ses représentants signent plus de 80 % des accords collectifs ou avenants négociés dans les entités où elle est représentée, toujours dans l'intérêt des travailleurs. Mais **la CGT refuse de participer à toute réunion qui ne consiste qu'à servir d'alibi à un pseudo dialogue social alors que tout est déjà décidé.** A cet égard, la déclaration du président de la République lors de ses vœux aux Français le 31 décembre dernier est édifiante : ce dernier a en effet confirmé que rien ne changerait sur la stratégie et les mesures annoncées ! Il est dans la continuité de ses actes de liquidation de notre modèle social en déconsidérant les corps intermédiaires, singulièrement les syndicats et les associations, et en s'engageant dans un bras de fer direct avec le peuple. Il reste bien silencieux sur le chaos social qu'il a contribué à instaurer, au risque de voir la créature protéiforme qu'il a engendrée prendre des allures de monstre.

A l'origine, ce « grand débat » devait être conduit par la Commission Nationale du Débat Public (la CNDP).

La loi impose que la CNDP soit saisie des plus grands projets d'aménagement et d'infrastructure, ainsi que des politiques publiques. Le rôle de la CNDP est de faire respecter et d'assurer la correcte mise en place des procédures de démocratie participative prévues par la loi ou promues de manière volontaire par les pouvoirs publics.

La CNDP est une autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte : « donner la parole et la faire entendre ». La CNDP n'est pas là pour « faire accepter » un projet mais pour montrer au décideur les questions qu'il suscite et ses conditions de faisabilité. L'action de la CNDP vise à ce que chacun puisse s'exprimer sur l'opportunité même du projet, ses caractéristiques et ses impacts. Elle veille, en particulier, à ce que l'information donnée par le responsable du projet soit accessible, complète et compréhensible. A ce titre, elle peut financer des expertises alternatives ou complémentaires demandées par le public. Une des missions principales est aussi de mobiliser le plus largement, notamment les publics dits « éloignés » qui ont peu d'accès aux décideurs ou n'osent pas s'exprimer. Toutes les paroles sont entendues avec la même attention et le même respect par la CNDP. A l'issue des débats ou des concertations, elle rédige un ou des documents de conclusion qui donnent à voir tous les points de vue exprimés, de manière exhaustive et transparente.

Force est de constater que la CNDP est écartée, selon certains observateurs par de « basses manœuvres dilatoires », de l'organisation et de la conduite du « grand débat ».

Il est vrai que la délibération structurée de la CNDP peut présenter parfois une analyse et des préconisations dérangeantes pour les pouvoirs politiques et économiques. Ainsi à l'occasion de la conclusion de ses travaux sur la « Programmation Pluriannuelle de l'Energie » (PPE) le 29 juin 2018, elle avait alerté le gouvernement sur les effets sociaux d'une augmentation de la fiscalité écologique. Mais la CNDP n'a pas été entendue. On connaît la suite....

Le gouvernement et le président de la République imposent quatre thèmes, restrictifs et orientés.

Pour rappel, ces quatre thèmes décidés en conseil des ministres du 12 décembre 2018 sont :

- 1) *Comment mieux accompagner les Français dans leur vie quotidienne pour se déplacer, se chauffer, isoler leur logement ?*

- 2) *Comment faire évoluer le lien entre impôts, dépenses et services publics pour mieux répondre aux besoins des Français ?*
- 3) *Comment faire évoluer l'organisation de l'Etat et des autres collectivités publiques pour les rendre plus proches des Français et plus efficaces.*
- 4) *Que signifie être citoyen ? Comment faire évoluer la pratique de la démocratie et de la citoyenneté ? Quelles sont les attentes ?*

Ces quatre thèmes sont restrictifs : la question du pouvoir d'achat (salaires – retraites – minima sociaux et protection sociale) est écartée en tant que telle.

Il est pourtant largement admis par les Français et la plupart des corps dits « intermédiaires » qu'il s'agit bien de la question centrale.

Ces quatre thèmes sont orientés.

Par exemple le questionnaire somme les Français de choisir entre suppression de services publics ou augmentation des impôts. Il faut récuser cette fausse alternative, et par exemple proposer de s'attaquer aux niches et à la fraude fiscales, et encore se poser la question de l'usage des impôts et taxes proportionnels ou progressifs, et de leur affectation.

Un calendrier qui laisse à penser que l'éventuelle prise en compte de l'expression des participants au « grand débat » sera trop tardive.

Le mouvement des « gilets jaunes » est apparu à la mi-novembre 2018.

Certains maires ont rapidement mis en place des cahiers de doléances, avant même que le conseil des ministres ne lance le « grand débat » le 12 décembre 2018.

Il a fallu attendre le 15 janvier 2019 pour que les modalités d'organisation soient connues ; déjà deux mois s'étaient écoulés. Et le terme du débat est fixé au 15 mars, soit quatre mois plus tard.

Enfin, une synthèse sera livrée probablement fin avril 2019, permettant « *de forger un nouveau pacte économique, social et environnemental et de structurer l'action du Gouvernement et du Parlement dans les prochains mois* » (site du premier ministre).

Le tout dans le contexte des élections européennes dont le scrutin en France est fixé au 26 mai, un facteur supplémentaire allant dans le sens d'atermoiements ne répondant pas à l'urgence sociale révélée avec plus d'acuité par le mouvement des « gilets jaunes ».

Le « grand débat » au CESER Hauts-de-France.

La CGT se félicite que dès le 07 janvier 2019 l'ensemble des groupes de concertation du CESER ait convenu que la question centrale est celle du pouvoir d'achat, bien qu'absente des quatre thèmes imposés par le conseil des ministres le 12 décembre 2018.

Même si elle aurait souhaité que cette question soit traitée en tant que telle, elle apprécie à sa juste mesure que le CESER en fasse « *un enjeu majeur (qui) sera au cœur de l'ensemble des travaux du CESER : le pouvoir d'achat* » (note de cadrage adoptée le 05 février 2019). De même elle apprécie que sa demande de faire figurer en annexe du rapport-avis, qui sera soumis au vote de l'assemblée plénière, les contributions des groupes de concertation qui le souhaiteront soit satisfaite.

Les membres du groupe de concertation CGT sont par contre plus que réservés sur la participation du CESER à l'animation de débats en territoires notamment pour les raisons suivantes :

- immanquablement, les conseillers « animateurs » seront perçus comme des personnes venant porter la voix du CESER. Alors que notre assemblée ne se positionnera au plus tôt sur le « grand débat » que le 05 mars ;
 - l'animation de ces débats sera de facto limitée aux quatre thématiques retenues par le conseil des ministres du 12 décembre 2018. Le CESER a décidé que ses travaux auraient comme fil rouge la question centrale du pouvoir d'achat, ce qui le singularise de la démarche gouvernementale.
-

INTRODUCTION

Depuis le début du mouvement citoyen des gilets jaunes, la CGT est attentive aux aspirations exprimées.

Dans leur immense majorité, les manifestants sont des travailleurs salariés ou non, des privés d'emploi, des retraités, pressurés entre la faiblesse de leurs revenus et le niveau de leurs dépenses incompressibles. Les lycéens et les étudiants expriment les conditions détériorées qui leur sont faites, et leur peur de l'avenir.

Il faut intégrer aussi la situation des plus pauvres trop éludée dans cette séquence. Car quand on est occupé à survivre, la priorité n'est pas forcément de battre le pavé ou d'occuper les ronds-points, ou encore de participer au « grand débat ». La France compte actuellement 9 millions de pauvres, et leur nombre a progressé d'un million en dix ans !

La surmédiatisation d'affrontements violents ne doit pas occulter la toute première cause du mouvement des « gilets jaunes » : la violence sociale faite aux plus faibles et aux plus modestes !

Il s'agit là d'un mouvement inédit, protéiforme, intergénérationnel et transversal à bon nombre de catégories socioprofessionnelles. Il doit questionner toute la société et être entendu et compris, pour apporter les réponses adéquates, pour un autre projet social : le Développement Humain Durable.

Pour un Développement Humain Durable

La recherche du progrès social permanent nécessite de donner un autre sens au développement, maîtriser le présent et anticiper l'avenir, à partir des besoins humains d'aujourd'hui et de demain.

Le développement humain durable est le cadre permettant d'aller au-delà d'une juxtaposition économie-social-environnement et de définir un autre type de développement.

La financiarisation et la marchandisation des processus économiques et sociaux, la mise en concurrence exacerbée du monde du travail, la persistance du chômage de masse, la dégradation constante des conditions et du sens du travail, génèrent un recul social sans précédent.

Replacer le travail au centre, c'est agir pour une autre façon de produire les richesses afin de les répartir autrement, pour mieux répondre aux besoins, en quantité et en qualité, pour plus d'égalité, de solidarité et pour plus de démocratie.

Les évolutions technologiques doivent être mises au service du progrès social pour toutes et tous, dans un cadre où le travail acquiert pour finalité la réponse aux besoins.

Le sens, les finalités et l'organisation du travail doivent amener à repenser notre relation à l'environnement, nos actions pour le vivre ensemble indispensable à la survie de notre planète et à la promotion de la santé.

Le développement des solidarités entre les êtres humains, notamment intergénérationnelles, au niveau local, régional, national, européen et planétaire, est au centre du développement humain durable.

Table des matières

		<i>Page</i>
Chapitre I	Salaire - Pension - Protection sociale	6
	Pourquoi un SMIC à 1.800€ brut ?	7
Chapitre II	Améliorer le quotidien au travail	9
	Construire un nouveau statut du travail salarié	9
	Construire une sécurité sociale professionnelle	10
Chapitre III	Transition écologique	12
	Pour une véritable politique industrielle	12
	Pour une politique de l'énergie renouvelée	13
	Un projet industriel porté par la CGT en région Hauts-de-France	15
	Le transport, un levier majeur	16
	Prix des carburants : on parle de quoi ?	17
	Le droit au logement pour tous	19
	L'instauration du contrôle des aides publiques	22
Chapitre IV	Fiscalité - Justice fiscale - Fiscalité des entreprises	23
	La vérité sur les prélèvements obligatoires	25
Chapitre V	Services publics : Solidarité – Proximité – Missions	26
	Services publics, égalité d'accès et proximité	27
Chapitre VI	Démocratie – Citoyenneté	30
	Démocratie, citoyenneté, services publics et pouvoir d'achat	31
	Sur l'état de la démocratie sociale et son utilité	32

I. Salaire - Pension - Protection sociale

« **Nous voulons vivre de notre travail !!!** ». C'est la phrase la plus entendue durant ces derniers mois. Il est essentiel d'augmenter les salaires bruts et les pensions. L'argent existe, les entreprises du CAC 40 ont réalisé 93 milliards d'euros de bénéfices en 2017 (57 milliards ont été distribués à leurs actionnaires), ils pourraient dépasser 100 milliards en 2018. Pourtant, ce sont elles qui bénéficient le plus des aides et exonérations de l'État payées par les impôts des salariés.

Les revendications immédiates de la CGT :

- augmenter le Smic à 1 800 € brut ;
- revaloriser les grilles de salaire et augmenter le point d'indice de la fonction publique (qui n'a pas été revalorisé depuis 10 ans !);
- obtenir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement au minimum de 75 % et en aucun cas inférieur à 1 200 € net ;
- annulation de la hausse de la CSG et fin du gel des pensions ;
- augmentation de tous les minima sociaux et des indemnités chômage ;
- indexation des salaires, des retraites et des minima sociaux sur l'évolution des prix ;
- reconquérir une Sécurité sociale du XXI^e siècle, couvrant l'ensemble des besoins.

La soi-disant augmentation du Smic de 100 € par mois : un miroir aux alouettes !

Il n'y a pas d'augmentation du Smic au-delà du minimum légal.

Ce dernier est revalorisé au 1er janvier 2019 du montant de l'inflation, soit 1,8 %, comme la loi l'impose. Il en résulte une augmentation de 25 €

**« Il y a un pognon de dingue en France » ...
... pour les premiers de cordée.**

LA FRANCE :

- le 5e pays au monde en terme producteur de richesses ;
- le 3e pays versant le plus de dividendes aux actionnaires ;
- le pays où les 300 plus grands patrons ont une augmentation de salaire de 10 % en 2017, atteignant en moyenne plus de 3,8 millions d'euros par an et par individu, 5 millions d'euros pour les 40 plus grands (CAC 40). Est-il normal de payer un patron du CAC 40 plus de 257 fois le Smic ?
- le pays où les salaires stagnent (+0,1 % en 2017). Ils sont toujours sous le niveau d'avant la crise de 2008 ;
- le pays où, avec nos impôts et cotisations, l'État et les collectivités locales consacrent 230 milliards d'euros par an d'aides et d'exonérations fiscales et sociales, en pariant sur le fait que les employeurs créeront des emplois, sans aucun contrôle ni mesures coercitives (et pourtant le chômage augmente) ;
- le pays où la fraude et l'évasion fiscale représentent au bas mot 80 milliards d'euros par an. Si cette somme était recouvrée, elle permettrait de développer des services publics de qualité et de proximité (pour exemple, Engie a transféré 27 milliards d'euros au Luxembourg pour réduire son imposition) ;
- le pays où les bénéfices des entreprises du CAC 40 ont atteint 94 milliards d'euros en 2017. Sur 100 € de bénéfices, seuls 5,30 € vont aux salariés ;
- le pays où les assistés ne sont pas ceux dont on parle. Les allègements fiscaux et sociaux annuels n'ont cessé de croître. Avec 101 milliards d'euros cumulés en quatre ans, l'assistanat aux entreprises, dont profitent surtout les plus grandes, bat tous les records. L'État-providence fonctionne très bien... pour le patronat !
- L'année 2019 sera l'année de la double peine : augmentation des impositions les plus injustes et baisse du financement de la Sécurité sociale par le transfert du CICE en allègement de cotisations sociales.

bruts par mois : de 1.498 € à 1.523 € bruts mensuels (soit un peu plus de 1.200 € nets par mois au premier janvier 2019) pour un salarié travaillant 35 heures par semaine.

Une anticipation de la revalorisation de la « prime d'activité » qui était déjà programmée.

**Pourquoi un Smic à 1.800 € brut mensuel ?
Pour assurer un revenu du travail
minimum décent.**

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a publié une étude le 06 février 2015 qui s'inscrit dans un cadre européen pour déterminer quel est le « revenu minimum décent », mais fait également un constat de la pauvreté en France.

Lors de cette étude, les chercheurs ont évalué les « budgets de référence » qui permettent « une participation effective à la vie sociale ». Ils ont classifié et quantifié les besoins minimums en termes d'alimentation, d'habillement, d'hygiène corporelle, de soins, de transport, d'habitation, et de loisirs (sport, culture, vacances, recevoir des amis, offrir des cadeaux...).

Ils ont estimé qu'un couple avec deux enfants, devait gagner 3.284 € par mois s'il occupe un logement social (contre 3.515 € dans le privé), pour vivre sans être en difficulté permanente. **Pour une personne active seule cela s'élève à 1.424 € par mois soit un peu plus de 1.800 € brut** (1.571 € dans un logement du parc privé), et pour un retraité vivant seul, 1.569 € (contre 1.816).

Les résultats de l'étude mettent en lumière différents niveaux de pauvreté. Le secrétaire général de l'ONPES explique qu'au total, **« ceux qui se serrent la ceinture représentent près de 40% de la population »**. On ne parle pas ici des cas de pauvreté extrême mais plutôt des français qui se privent pour ne pas y tomber. Ces résultats sont corroborés par les études plus classiques de l'Insee ou du ministère des affaires sociales.

Les foyers les plus touchés sont ceux des familles monoparentales : 55% d'entre-elles sont pauvres et 40% disposent de moyens insuffisants pour vivre décemment. On compte également 14% des retraités seuls comme étant pauvres, et 45% d'entre eux en risque de restrictions.

En France, selon le seuil de pauvreté adopté, un individu est « officiellement » considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 855 € (seuil à 50 % du revenu médian) ou à 1.026 € (seuil à 60 %).

L'annonce de la revalorisation du Smic de 100 € par mois est donc une arnaque. En réalité, cette augmentation est calculée en moyenne, pour un salarié à temps complet qui cumulerait Smic et prime d'activité. Dans son calcul, le gouvernement additionne la baisse des cotisations salariales assurance-chômage intervenue au 1er octobre dernier, la revalorisation de la prime d'activité, intervenue en octobre également, et l'anticipation des revalorisations annuelles, de 20 € également, de ladite prime d'activité déjà programmées de 2019 à 2021.

La « prime d'activité », ce n'est pas du salaire, et tous les salariés au Smic n'en bénéficient pas.

C'est une prestation sociale financée par le budget de l'État (donc par l'impôt) et versée par les caisses d'allocations familiales. Elle n'est donc pas prise en compte dans le calcul de la retraite. Elle est attribuée sous conditions de ressources et tient compte de l'ensemble des ressources du ménage (notamment celles du conjoint). Par exemple, pour bénéficier de la prime d'activité, le revenu total du foyer du smicard ne peut dépasser 2.900 € par mois pour un couple dont les 2 conjoints travaillent et qui a un enfant. Enfin, Il faut la demander (seuls 80 % de ceux qui y ont droit en font effectivement la demande), et les revenus sont contrôlés tous les 3 mois. Par conséquent, il est totalement fallacieux de prétendre que tous les salariés au Smic seront augmentés de 100 € par mois.

Une politique salariale qui n'est pas à la hauteur des enjeux

Comment imaginer un développement de nos entreprises en payant des jeunes ingénieurs 1.500 euros par mois ?

La part des salaires dans la valeur ajoutée ne cesse de chuter depuis le début des années 1980. Chaque année, plus de 100 milliards € passent du travail (les salariés) au capital (actionnaires et banques). Selon la Confédération européenne des syndicats, si la part des salaires dans le PIB avait été la même que celle du début des années 1990, les travailleurs de l'UE auraient en moyenne gagné 1.764 euros de plus rien qu'en 2017 ! L'État, applique les méthodes patronales. Depuis janvier 2000, les agents de la fonction publique ont perdu plus de 15 % de pouvoir d'achat, et la précarité s'ancre.

Les politiques salariales sont en cause

Que ce soit dans les entreprises privées ou les administrations publiques, les salaires et les qualifications se tassent. Par conséquent, les déroulements de carrière se font de plus en plus rares. Le niveau du Smic n'est pas assez élevé, ce qui a un impact sur le niveau de minima des branches – de plus en plus tiré vers le bas – et sur l'ensemble des salaires dans les entreprises.

À cela s'ajoute une **forte inégalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes**. L'écart de salaires continue de s'élever à plus de 25 % en dépit des nombreuses lois souffrant d'un manque d'obligation d'application et de sanctions. De plus, les femmes continuent à se voir proposer des emplois peu qualifiés et sous-rémunérés malgré leur niveau de qualification équivalent aux hommes. Elles subissent aussi les temps partiels imposés.

II. Améliorer le quotidien au travail

Si nous n'y prenons pas garde, nous pourrions réduire le travail à sa simple enveloppe qu'est l'emploi. Ce dernier n'est en fait qu'une partie du travail que le capital a décidé de « marchandiser ». Le travail est bien plus grand que ça et n'a pas attendu le capitalisme pour exister.

Si on se réfère à sa définition anthropologique, il est développé l'idée que contrairement aux animaux sociaux, les hommes ne se contentent pas de vivre en société, ils produisent de la société pour vivre. Et c'est le travail qui construit en partie cette société.

Depuis la nuit des temps, l'être humain a travaillé dans une démarche de survie et dans une perspective de faire reculer le risque : celui de la famine, avec son passage de la chasse et la cueillette à l'agriculture et l'élevage, puis la construction des cités, des fortifications, de règles communes pour se protéger collectivement et individuellement des aléas.

La crise que nous traversons est la conséquence d'une insécurité sociale grandissante. Difficile de se projeter vers un avenir assuré. Pourquoi ne pas imaginer l'instauration d'une « sécurité sociale professionnelle » qui gommerait toutes les aspérités de nos parcours (chômage, mobilité professionnelle, formation...) ? Pourquoi ne pas réfléchir à des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre ?

Mettre le travail au cœur de l'activité de l'entreprise

Aujourd'hui, les décisions dans les entreprises sont prises à partir de divers critères (financiers souvent) mais très rarement à partir du Travail. Celui-ci doit toujours s'adapter aux décisions mais ne jamais participer à ces décisions. Les conséquences de ce fonctionnement et du management qui en découle : instructions contradictoires, cadres qui passent du temps sur le reporting, tricherie perpétuelle « d'en bas jusqu'en haut » et « d'en haut jusqu'en bas » pour pouvoir afficher les objectifs demandés sur les tableaux Excel... Sans parler des erreurs, des malfaçons : comme la fabrication de rames de train inadaptées car trop larges pour les quais de gare ou encore des catastrophes comme AZF, les prothèses mammaires PIP et autres scandales sanitaires. La souffrance des salariés, empêchés de bien faire leur travail, conduit au burn-out, à l'explosion des risques psychosociaux.

Ce « mal travail » a un coût. Il a été évalué par le ministère du Travail en 2007, à plus de 4 points du PIB par an, soit 80 milliards d'euros.

Les propositions de la CGT :

Nous proposons de construire un nouveau statut du travail salarié, socle de droits attachés aux salariés et transférables d'une entreprise à l'autre, afin que tous salariés aient du début à la fin de sa carrière professionnelle un droit à continuité et progressivité de salaire, de carrière, à un continuum de formation, même s'il change d'entreprise ou de branche et quel qu'en soit le motif.

Le nouveau statut du travail salarié concerne l'ensemble du salariat, du privé comme du public, quels que soient la taille de l'entreprise ou du service.

Le nouveau statut du travail salarié doit permettre à chaque salarié, de la sortie du système scolaire à la fin de sa carrière professionnelle, de disposer d'un certain nombre de droits cumulatifs et progressifs, transférables d'une entreprise à l'autre, d'une branche à l'autre, opposables à tout employeur.

Il s'agit de droits individuels, attachés à la personne du salarié qui ont besoin, pour être opérationnels, de s'appuyer sur un corps de garanties interprofessionnelles élevé. Ils constituent un socle commun de

droits interprofessionnels, base de la construction de tout statut et convention collective, dans le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur.

Nous proposons de construire une sécurité sociale professionnelle qui est un volet du nouveau statut du travail salarié. Elle s'inscrit dans l'exigence de rendre effectif le droit au travail pour toutes et tous. Elle vise à garantir des droits individuels et collectifs à tous les salariés qui ne sont pas en exercice dans un emploi : les salariés actifs potentiels. Il s'agit des personnes à la recherche d'un emploi ou entre deux emplois quelle que soit la cause de la mobilité, choisie ou imposée.

La CGT propose de construire la sécurité sociale professionnelle à partir de sept exigences :

1. dans une période de transition entre deux emplois, maintien des droits du salarié acquis dans son dernier emploi ou le plus favorable en cas d'emploi précaire, puis transférabilité des mêmes droits (et de leur ancienneté) dès l'obtention du nouvel emploi ;
2. permettre l'accès ou le retour à l'emploi de qualité des privés d'emploi (indemnisés ou pas), des « bénéficiaires » des minima sociaux, des primo-demandeurs d'emploi ;
3. la responsabilité sociale du donneur d'ordre vis-à-vis de ses sous-traitants ;
4. la responsabilité sociale et financière mutualisée des entreprises de la branche ou/et du bassin d'emploi pour accompagner le reclassement effectif et/ou les évolutions professionnelles des salariés, quels que soient leurs statuts ;
5. le financement par la réorientation des cotisations sociales et des aides publiques à l'emploi vers une caisse de sécurité sociale professionnelle gérée démocratiquement ;
6. un service public de l'emploi rénové accessible à toutes et tous les salariés ;
7. un véritable dialogue social interprofessionnel, professionnel et territorial.

Pour instaurer une sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous, il faut dès maintenant :

- limiter strictement la définition légale du licenciement économique aux difficultés économiques graves mettant en cause la survie de l'entreprise ;
- créer un droit effectif de contestation individuelle et collective de toute procédure de licenciement (qu'il soit individuel ou collectif) Ce recours doit suspendre la procédure de licenciement ;
- sécuriser le contrat de travail.

Pour rendre effective la mise en œuvre de la Sécurité sociale professionnelle, il faut notamment :

- maintenir le contrat de travail et le salaire même en cas de suppression d'emploi (dispositif d'assurance garantie des salaires : AGS, congé de reclassement, CSP...);
- créer une caisse de Sécurité sociale professionnelle en utilisant les fonds réservés à la réparation des préjudices subi par les salariés lors de licenciement individuel ou collectif, et en réorientant les aides publiques aux entreprises ;
- de nouveaux droits d'intervention pour les salariés, en particulier sur les choix stratégiques de gestion des entreprises, ou encore en matière

Pour un véritable service public de l'emploi

Ses missions :

l'accueil, l'accompagnement, l'orientation, l'insertion, la formation, le placement, la gestion de l'indemnisation, la sécurisation des parcours professionnels.

Ses objectifs :

- garantir le droit à l'emploi pour toutes et tous ;
- aller vers un ensemble de services cohérents et accessibles à chacune et à chacun sans discrimination sur l'ensemble de son parcours professionnel et au plus près de son lieu de vie.

Cette conception du service public de l'emploi doit se faire par des articulations et des coordinations nouvelles. Le fil conducteur de ces nécessaires évolutions doit être la cohérence, l'accessibilité et la lisibilité.

d'information et consultation des organisations syndicales territoriales et professionnelles sur toutes les mesures économiques et sociales, et représentation dans les instances traitant des restructurations et des reclassements ;

- un véritable service public de l'emploi.

Au-delà de l'assurance-maladie, la Sécurité sociale professionnelle concerne les **retraites, la famille, la perte d'autonomie**. Cette dernière devrait constituer un **nouveau droit** dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale, et ce, quel que soit l'âge de sa survenue (intégrant donc la question du handicap).

La Sécurité sociale du XXI^e siècle devrait aussi inclure la garantie d'un **revenu de substitution en cas de perte d'emploi**, un **droit à l'évolution professionnelle par l'accès à la formation professionnelle continue**.

Emmanuel MACRON affirme « Notre modèle social est remis en cause ».

Oui, mais remis en cause par qui ? Pas par les français qui sont très attachés à leur système de protection sociale, de Sécurité Sociale.

Alors, est-ce que l'érosion du consentement à l'impôt s'applique aussi à la sphère de la protection sociale ? Les ressorts sont différents, mais le mécanisme de financement de la protection sociale, lui-même, est de moins en moins bien compris. Les prélèvements qu'ils soient fiscaux ou sociaux, sont sans cesse présentés comme autant de charges qui pèsent lourds et de moins en moins comme des cotisations. A force de marteler sans jamais dire ce qu'assure le système français de protection sociale, les gens finissent par croire qu'il est urgent « d'alléger la dépense ». Pour le gouvernement il s'agit de repenser la logique globale du système hérité du Conseil National de la Résistance, sans pour autant donner l'impression qu'une telle refonte est à l'œuvre. Pour la CGT, il y a bien une cohérence entre la suppression de la part salariale des cotisations chômage et maladie vers la CSG, la suppression du RSI, la négociation Assurance chômage, la fusion AGIRC – ARRCO, le projet de réforme des retraites... Cette logique gouvernementale remet en cause la philosophie de notre système de protection sociale. En fiscalisant celle-ci (c'est à dire en la faisant financer par l'impôt), elle la rend plus vulnérable aux aléas de la conjoncture économique.

La protection sociale doit rester prioritairement une assurance acquise et financée par le travail et non être considérée juste que comme un filet de sécurité pour les citoyens en difficulté.

En 1980, les cotisations sociales représentaient 98% des recettes de la Sécurité Sociale contre 57% aujourd'hui. L'impôt en occupe une part croissante. Selon la Direction de la Sécurité Sociale la part des cotisations dans le financement de la Sécurité Sociale passerait à 50% en 2019. La Loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2019 réalise une véritable réforme systémique ! Trois exemples :

- le principe de compensation intégrale des exonérations est remis en cause pour l'avenir ;
- le transfert d'un montant inédit de TVA affecté à la Sécurité Sociale, principalement à l'assurance maladie ;
- le transfert au budget de l'Etat de la fraction des excédents de la Sécurité Sociale au-delà de 0.8% du PIB. (C'est le dispositif que Mr DARMANIN appelle « solidarité financière » entre l'Etat et la Sécurité Sociale)

Au total, cela bouleverse complètement le financement de la Sécurité Sociale. Une part importante de la TVA est affectée à la Sécurité Sociale, et devient ainsi une recette majeure de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. C'est une TVA « sociale » sans le dire ! C'est insidieux et ce n'est pas acceptable.

III. Transition écologique

Pour la CGT, la transition écologique passe par une vraie réflexion globale sur l'industrie, l'énergie, les transports, le logement et l'instauration du contrôle des aides publiques. Pour être efficace elle ne doit pas se faire au détriment des salariés ou contre eux en s'appuyant sur des mesures fiscales injustes, mais au contraire partir du progrès social.

Les propositions de la CGT :

Pour une véritable politique industrielle

L'industrie française est en déclin, dépassant à peine 10 % du PIB en 2016, contre 16 % en moyenne dans la zone euro. L'emploi industriel a reculé de près de 25 % en quinze ans. Contrairement aux discours patronaux, repris par le gouvernement, les salaires qui induiraient le manque de compétitivité des entreprises, n'en sont pas la cause. C'est la primauté à la financiarisation de la gestion des entreprises industrielles qui fragilise l'industrie dans sa capacité à répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux.

Les réformes territoriales et de l'État aggravent cette même logique :

- organisation centrée autour des métropoles,
- concurrence exacerbée entre les régions et les territoires,
- abandon de pans entiers de l'industrie,
- poursuite de politiques de gestion financière et non pas industrielle.

Il est nécessaire de RÉINDUSTRIALISER la France, de relocaliser des capacités de production, mettre en place des circuits courts, l'économie circulaire, l'écoconception, de produire des objets durables, interconnectables, réparables. Il ne s'agit pas de tout faire par nous-mêmes car les échanges avec les autres pays sont nécessaires. Mais ils doivent s'équilibrer globalement par une coopération mutuellement avantageuse. Il ne s'agit pas non plus de promouvoir le consumérisme et le productivisme qui répondent tous deux aux exigences de rentabilité maximale et ne se posent pas la question de l'utilité sociale de la production, ni de son impact sur l'environnement.

Reconquérir l'industrie, c'est planifier son développement !

Il y a un besoin urgent de réindustrialiser la France pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il y a un besoin urgent d'une vision industrielle à long terme avec un État qui rompt avec les politiques libérales et d'austérité, et dont la stratégie sera d'anticiper, de prévoir, d'organiser et de se projeter, en particulier dans les entreprises où il a la main.

- **La première des priorités est d'arrêter l'hémorragie des fermetures de sites industriels, des emplois, des savoir-faire et de la maîtrise technologique.**
Il faut donc revoir les aides aux entreprises pour les réorienter vers la régénération des sites industriels et la création d'emplois.
- **La deuxième des priorités est que le développement des secteurs industriels puisse répondre aux besoins et à l'intérêt général.**
Pour cela l'appropriation collective des entreprises ayant une importance stratégique est indispensable pour le développement économique et social.
- **Enfin, pas de reconquête industrielle sans salarié.**
Le travail a besoin d'être revalorisé et le travailleur d'être au cœur du choix de société et d'une stratégie de développement répondant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

FINANCER AUTREMENT L'EMPLOI ET LA CRÉATION DE RICHESSES DANS L'INDUSTRIE

Les entreprises, les salariés et leurs représentants, doivent **avoir le pouvoir d'imposer le financement par les banques de projets industriels répondant à des critères précis** en matière :

- sociale (emploi, salaires, formation),
- économique (création de valeur ajoutée dans les territoires)
- écologique (économies d'énergie et de ressources naturelles).

Pour des crédits bancaires à travers des fonds pour l'emploi et le développement solidaire.

L'État et les régions doivent faire levier sur les crédits bancaires. Ceux-ci doivent accorder ou non des bonifications d'intérêts ou des garanties d'emprunts, à condition que les crédits bancaires ainsi mobilisés servent à la création d'emplois et de richesses dans les territoires.

Pour la création d'un pôle financier public.

Démocratiquement administré par les citoyens, les salariés et leurs représentants, il servirait à peser sur les critères de financement des banques, bien autrement que ce que fait la BPI et sur une bien plus grande échelle.

Vieille et nouvelle industries ne s'opposent pas !

L'industrie, socle d'une économie, doit servir la réponse aux besoins de la population, quel que soit le pays, à commencer par l'énergie, l'eau, l'habitat et la santé ainsi que les secteurs des transports et de l'alimentation.

L'industrie du futur, le numérique

Vouloir développer une industrie du futur tout en laissant fermer les sites industriels est une illusion. Il faut investir pour moderniser les usines, renouveler le parc d'équipements. Anticiper les mutations technologiques qui ne doivent pas supprimer des emplois mais les transformer. Il faut donc augmenter les niveaux de qualification en étant exigeant sur la formation initiale et continue. Le numérique doit servir au progrès social et ne pas être un outil exclusivement au service du capital.

Développer une industrie moderne suppose des services publics de qualité en matière d'éducation, de santé, de recherche, de formation, de transport, etc.

Pour une politique de l'énergie renouvelée et garantissant à toutes et tous un droit pour l'accès aux besoins fondamentaux

La production et l'utilisation de l'énergie sont intimement liées au développement humain durable.

L'Observatoire national de la précarité énergétique dénombre en région Hauts-de-France 1,128 millions de personnes en situation de précarité énergétique (taux de précarité de 18,8%, données 2018).

Cette précarité représente un fléau sanitaire et social (impayés, endettement progressif, coupures, restrictions et privation de chauffage), un problème de santé (maladies respiratoires, surmortalité hivernale...), un problème de sécurité (risques d'incendie par chauffage d'appoint non adapté), un isolement social (difficulté d'accès à l'information, à la communication, aux transports, aux loisirs...). Trois facteurs principaux amènent la précarité énergétique :

- la faiblesse des revenus du foyer,
- une mauvaise isolation thermique qui nuit à la qualité du logement
- le coût de l'énergie (électricité, gaz, carburant pour poêle à pétrole, fuel, bois, etc.).

La précarité énergétique est l'état de personnes (familles ou groupes) n'ayant pas un accès normal et régulier dans leur logement ou lieu de vie aux sources d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins primaires.

Avec le principe de concurrence l'énergie est considérée comme une marchandise, un objet de spéculation comme les autres et de mise en concurrence des territoires.

Le premier facteur de risque est la perte de la péréquation tarifaire. La dérégulation des prix et la concurrence ont pour objectif de passer de monopoles publics à des oligopoles privés, au profit essentiellement des grands groupes industriels, et au détriment des usagers.

La CGT propose :

- toute politique énergétique tient compte de la préservation de l'environnement et des ressources planétaires.
- L'énergie est un produit de première nécessité, les tarifs doivent être adaptés aux moyens des usagers, un accès minimum doit être garanti et financé par la solidarité. Une TVA à 5,5%.
- L'accès à l'énergie doit être garanti sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins des populations (individuels et collectifs) et de la production (industries et services).
- De donner aux citoyens et aux salariés la maîtrise de ce secteur en créant un pôle public de l'énergie.
- De décréter l'accès à l'énergie comme un droit fondamental, garanti dans la Constitution (pour rappel, l'interdiction des coupures d'eau est effective en France - loi de 2013).
- D'instaurer des tarifs régulés pour toutes les énergies.
- Une meilleure efficacité énergétique ne peut être obtenue dans les conditions actuelles du marché. La CGT revendique un service public de proximité de l'efficacité énergétique. Cela nécessite des lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire pour obtenir des conseils gratuits sur l'utilisation des moyens de chauffage, d'éclairage, de cuisine. Des conseils sur les équipements à choisir, conseils aux constructeurs, services dédiés aux industriels, administrations, investissements dans la recherche, aides financières, etc.
- L'efficacité énergétique implique l'isolation massive des bâtiments, le développement des transports collectifs, de favoriser le rail, le fret ferroviaire, le fluvial, de travailler sur les process industriels utilisant moins d'énergie pour le même service rendu.
- L'utilisation des différentes formes de production d'énergie en complémentarité, car aucune n'est capable à elle seule de répondre aux enjeux qui nous sont posés.
- Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre et répondre aux besoins énergétiques nécessite de continuer à utiliser l'énergie produite à partir de l'atome.
- **Développer des filières industrielles pour les énergies renouvelables et les amener à maturité. C'est le cas pour le projet initié par la CGT dans le dunkerquois : « L'hydrogène vecteur énergétique ».**

Pour un pôle public de l'énergie

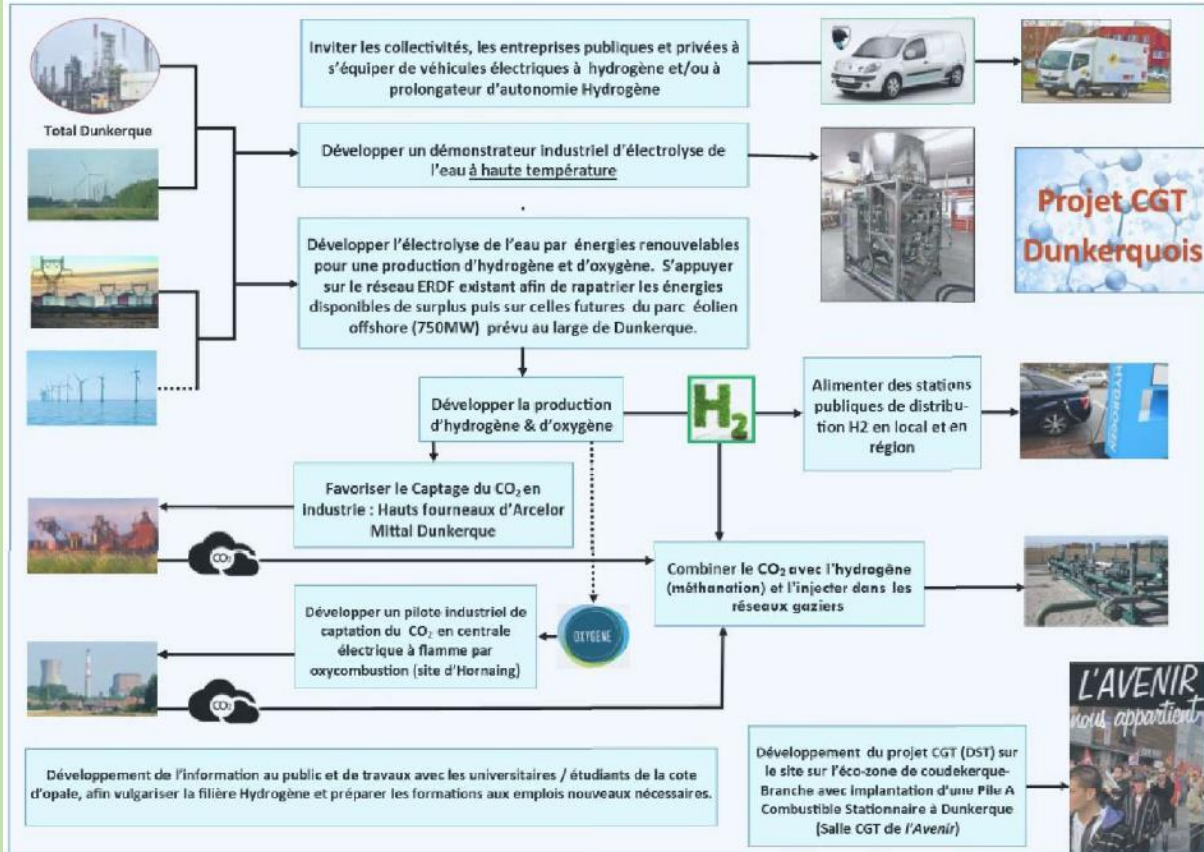
Il aurait pour fonction de piloter les missions, les activités, les ressources financières et les matières premières vers la réponse aux besoins humains et au respect de l'environnement

Ce pôle public favoriserait le développement des filières industrielles nécessaires ainsi que les réseaux de transport et de distribution, financés par des fonds échappant aux pratiques spéculatives. Le pôle public serait placé sous contrôle public et social : élus nationaux et locaux, représentants des salariés et des associations.

Un projet industriel porté par la CGT en région Hauts-de-France

Production d'hydrogène à partir d'énergies renouvelables et de l'électrolyse de l'eau

Construit à partir de la lutte de la CGT contre la fermeture de la raffinerie Total des Flandres, un projet de maintien durable de l'emploi, et de réponse aux problématiques de besoins énergétiques, de santé publique et d'environnement, à partir des savoir-faire des salariés et des installations existantes.



Ce projet, développé sur Dunkerque et Grande Synthe, mobilise différents acteurs :

- de la CGT (Syndicats Total et Copenor - Pôle chimie du littoral dunkerquois – Union Locale de Dunkerque – Union Départementale du Nord - Comité régional Nord-Pas-de-Calais - Fédération nationale des industries de la chimie)
- FSU, CPME, association « Bâtisseur d'économie solidaire », communauté urbaine Dunkerque-Grand-Littoral

Quelques étapes réalisées :

- Présentation publique du projet avec l'UL (2011)
- Valorisation des anciens équipements avec le syndicat (2011)
- Développement du projet avec l'UD 59 et le syndicat de la centrale électrique d'Hornaing (2012)
- Travaux sur la captation et la transformation du CO2 par le syndicat Arcelor-Mittal (2013)
- Colloque à Grande-Synthe (2014)
- Projet de dialogue social territorial piloté par le comité régional CGT Nord-Pas-de-Calais et financé par le conseil régional (2014-2015, clôturé le 31 décembre 2016) avec la FSU, la CPME, l'association Bâtisseur d'économie solidaire, la Communauté urbaine Dunkerque-Grand-Littoral et le conseil régional
- Intervention CGT auprès des décideurs régionaux lors de l'élaboration du SRDE (2015)
- Participation et intervention aux assises confédérales CGT de l'industrie du 22 février 2017
- Film Youtube « De l'énergie à revendre » – lien : <https://www.youtube.com/watch?v=IXGuRFwiNSg>

Le transport, un levier majeur pour lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités économiques, territoriales et sociales.

La CGT propose de **construire la réponse aux besoins des usagers avec des principes clairs : égalité, solidarité, qualité, accessibilité, sécurité, ponctualité.**

Il faut mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes, d'acheminement des marchandises, et l'organisation du système du transport compatible avec le développement humain durable. Cela implique une maîtrise publique comme outil de régulation et contrôle.

Les politiques nationale et régionale des transports doivent assurer un aménagement du territoire et un développement économique équilibrés et répondre aux besoins de tous ordres. Elles doivent être pensées en cohérence avec la politique industrielle, l'emploi, le cadre de vie et l'urbanisme.

Pour y parvenir, la CGT propose notamment :

- Ouvrir aux usagers, salariés des transports et aux élus, les structures de débat public et de consultation pour élaborer de nouvelles propositions répondant aux divers besoins de transport multimodaux et de l'intermodalité.
- Au niveau européen, imposer aux entreprises de transport de marchandises une législation contraignante portant sur les questions de sécurité, environnementales et sociales.
- Mettre en cohérence les tarifications en imposant des péréquations tarifaires au niveau national et local, pour préserver l'égalité d'accès aux transports.
- Faire contribuer les sociétés immobilières, foncières, parcs de loisirs, centres commerciaux qui tirent bénéfice des infrastructures de transport pour leur activité.
- Les coûts sociaux et environnementaux supportés par la collectivité doivent être internalisés pour constituer le juste coût des transports de marchandises. Cette internalisation des coûts doit s'inscrire dans une réforme globale de la fiscalité.
- Développer des filières industrielles pour la construction, la déconstruction et le recyclage des matériels ferroviaires et routiers ainsi que des navires maritimes et fluviaux, ce qui suppose un développement de l'innovation, de la recherche.

Financement des transports

La CGT propose :

- **La création d'un pôle public de transport de voyageurs et de marchandises** pour mettre en cohérence du transport dans l'intérêt général. Un fonds public de développement des infrastructures de transports pourrait y être créé.
- **La création d'un pôle financier public** pour donner la priorité à l'emploi, à la création de richesses dans les territoires et à la préservation de l'environnement, et non plus à la recherche de la rentabilité des capitaux.
- **Le fléchage de la TICPE** pour le financement des infrastructures de transports et la création d'une écotaxe poids lourds.
- **Le paiement du versement transport dès le 1er salarié.**
- **La création d'un versement transport additionnel pour les régions**, provenant du secteur économique principal bénéficiaire du système des transports régionaux.
- **Le retour à une TVA réduite à 5,5 %** applicable aux transports.
- **Maintenir le versement transport aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT) et l'élargir aux régions.**
- **Renationaliser les sociétés concessionnaires d'autoroutes** en les intégrant dans un grand service public routier national sous contrôle et maîtrise publique.

Prix des carburants, on parle de quoi ?

Loin d'être un accident, le transfert des cotisations sociales vers une taxe carbone nouvelle gabelle est en marche !

Ainsi peut-on lire dans le rapport de « la commission pour la libération de la croissance française », dite commission ATTALI 2008 ayant pour co-auteur E. MACRON :

« Aussi faut-il aller vers une taxe européenne sur les émissions de CO2 pour « toucher » les secteurs non couverts par les quotas d'émission de gaz à effet de serre. Cela constituera une première étape dans un basculement plus global des charges pesant sur le travail vers une taxation des activités émettrices de carbone et consommatrices d'énergies et de ressources actuelles. »

Le prix des carburants est une source majeure de difficultés et de tensions pour les salariés.

Sur un an, le prix du gazole a bondi de 23% et celui de l'essence de 15% tandis que le pouvoir d'achat a baissé en moyenne de 0,6% au premier semestre 2018 (source INSEE).

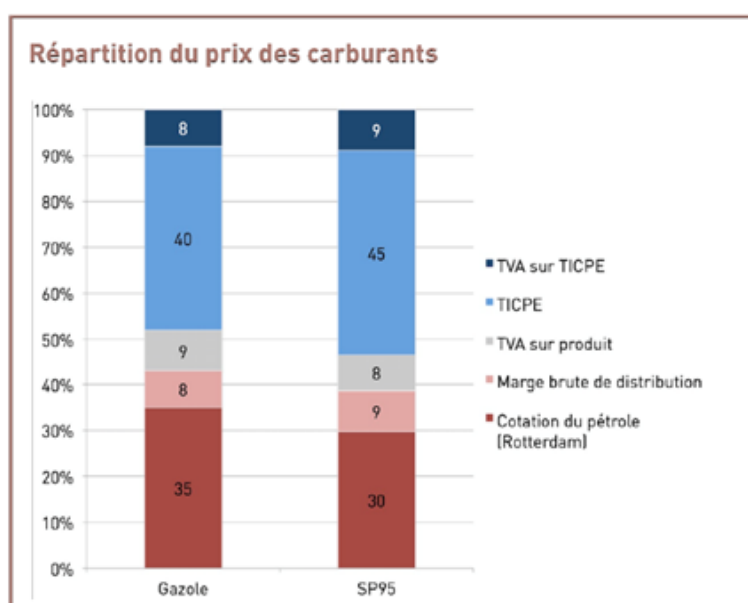
Comment se décompose le prix ?

Sur un plein à la pompe (essence ou gazole) de 50€, l'automobiliste acquitte 30€ à l'Etat et 20€ au pompiste.

Sur ces 20€, environ 15€ alimentent la spéculation sur le prix du pétrole et vont in fine dans la poche d'actionnaires.

Le reste, soit seulement environ 5€, va véritablement à l'industrie du raffinage et à la distribution (transports, dépôts et distribution).

Si les taxes sur le gazole représentent 57% de son prix, la marge brute de distribution et le prix du pétrole lié à la spéculation boursière pèsent pour 43% dans ce total.



Des solutions existent.

- Une fiscalité « environnementale » plus juste et plus efficace, inscrite dans le cadre d'une réforme globale et cohérente de la fiscalité.

Les « majors » du pétrole réalisent des bénéfices colossaux !

De 2014 à 2017, malgré des cours du pétrole bas, les « majors » du pétrole ont réalisé des bénéfices colossaux (source Boursorama) :

- Total : 20 milliards d'euros
- Exxon mobil : 65,4 milliards d'euros
- Chevron : 27,3 milliards d'euros
- Royal Dutch Shell : 29,3 milliards d'euros

Cela passe par un allègement global des taxes indirectes (TVA, taxes sur les produits pétroliers) qui pèsent plus lourdement sur les plus modestes.

- Des logements « basse consommation » pour tous.

Les salariés modestes, loin des centres-villes et sans transports en commun accessibles, doivent utiliser leur véhicule personnel pour aller au travail et dans les actions de la vie courante. Les habitants de logements collectifs n'ont pas le choix du système de chauffage. De plus, si la rénovation thermique apparaît nécessaire pour une meilleure efficacité énergétique, elle reste trop onéreuse

pour les plus modestes. La part des ressources consacrées est inégalement répartie selon les revenus et pèse proportionnellement plus lourd sur les ménages précaires. Centraliser l'ensemble de l'épargne « populaire » (livret A, LDD, etc.) à la Caisse des dépôts pour lancer et financer un grand plan de construction de logements sociaux et de rénovation écologique du parc existant permettrait aux plus modestes de moins subir la pression énergétique.

– **Moduler pour responsabiliser.**

Les entreprises les plus émettrices sont soumises au système européen d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre et peu concernées par cette fiscalité. Des secteurs d'activité font l'objet de dérogations (transport routier, agriculture). Pour ne plus exonérer les entreprises de leurs responsabilités, il conviendrait de mettre en place une modulation du taux de crédit aux entreprises en fonction de critères sociaux et environnementaux.

– **Traquer le carbone à la source.**

La lutte contre le changement climatique se focalise sur les gaz à effet de serre émis sur le territoire des Etats membres européens et ignore les émissions provoquées par la production de biens importés dans l'Union. Avant d'imaginer des taxes douanières visant à protéger l'environnement et les conditions sociales de production des importations, la traçabilité carbone de tous les produits doit être un objectif. Un tel système pourrait servir de base à la mise en œuvre d'un mécanisme d'ajustement aux frontières évitant aussi la délocalisation d'activités industrielles vers des pays moins exigeants dans leur politique climatique.

– **Taxer les transactions financières en faveur du climat.**

Le produit serait affecté à la lutte contre le changement climatique, par une transition plus juste et l'exigence d'un travail décent partout sur la planète.

Le droit au logement pour tous sans discrimination de nationalité ou de situation sociale.

La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale.

L'État doit être le garant de ce droit sur tout le territoire.

Le droit au logement doit garantir :

- l'accès pour tous au logement décent et le maintien dans les lieux sans discrimination de nationalité, de situation sociale ;

- le droit à l'accessibilité pour tous types de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;

- l'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, du chauffage dans le parc privé comme dans le parc public ;

- l'accueil de façon digne et adaptée des personnes sans logis et le développement d'une politique d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence ;

- le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, aux jeunes démarrant dans la vie active ;

- le libre choix entre la location ou l'accèsion à la propriété;

- que la quittance (loyer et charges) des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus ;

- l'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins, dans le cadre d'une politique de la ville favorisant le développement des quartiers par l'implantation de services publics.

Cela pose l'exigence de réorienter les choix budgétaires et des financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l'aide à l'accèsion sociale à la propriété.

Pour y parvenir, la CGT propose notamment :

– Un grand service public de l'habitat et du logement

Mettre en œuvre une politique nationale de l'habitat nécessite de redonner à chaque acteur sa place (Services de l'État, HLM, Action logement ex 1 %, collectivités territoriales, caisse des dépôts ...) et de coordonner leurs interventions au service d'une politique nationale décentralisée au niveau du bassin d'habitat le plus pertinent.

Le service public de l'habitat et du logement aurait pour mission de mettre en œuvre et garantir le droit au logement et devrait veiller particulièrement à organiser :

En région Hauts-de-France, mal-logement et insuffisance de logements sociaux vont de pair.

En 2014 :

- **3,6 % des résidences principales de la région ne comportent pas de salle d'eau avec une douche ou une baignoire.**
- **Plus de 10% ne sont pas équipés par un chauffage central** ou un chauffage individuel électrique.
- **La part des logements occupés inconfortables reste près de 4 fois plus élevée dans les Hauts-de-France que dans le reste de la France.**

Au 01/01/2018 :

- **177 800 ménages sont en attente d'un logement social.**

Dans ce contexte, **l'accès au logement des ménages les plus vulnérables confrontés à des fragilités économiques et sociales est de plus en plus difficile.**

(Source : Fondation Abbé PIERRE – l'état du mal-logement, rapport 2018)

- **une production de logements suffisante**, prenant en compte les évolutions techniques de construction pour un développement durable et bien répartie dans les territoires pour satisfaire tous les besoins ;

- **la réhabilitation thermique du parc de logements existants** avec des financements adaptés aux besoins considérables en ce domaine, en relevant le double défi de la réduction des émissions polluantes liées au chauffage et de la lutte contre la précarité énergétique ;

- **la création d'un système mutualisé public/privé de sécurisation des risques locatifs pour les bailleurs et pour les locataires** (maladie, accident, chômage...) qui garantisse le maintien dans les lieux ;

- **une gestion des attributions qui assure équité, transparence, diversité sociale** et qui prenne en compte le rapport domicile/travail ;

- **une utilisation de l'espace qui privilégie la mixité sociale** à tous les niveaux ;

- **la mise en place d'instruments publics de régulation du foncier** (Établissement public foncier) aux moyens et pouvoirs élargis et la participation de tous les acteurs du logement ;

- **une juste représentation des acteurs concernés** (collectivités territoriales, organismes HLM, partenaires sociaux du 1 %, État, locataires et leurs associations), dans les structures nationales, régionales ou locales de ce service public de l'habitat.

– **La production de logements publics locatifs sociaux**

- **Produire en France 200.000 logements publics locatifs sociaux par an pendant cinq ans**, auxquels s'ajouteront ceux de la politique de la ville (40 000/an). Ces logements doivent être de qualité et bénéficier d'un financement conséquent de l'État.

- **Destiner prioritairement au logement social les bâtiments publics ou appartenant aux entreprises publiques lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés** pour l'activité administrative ou économique.

- **Supprimer les plafonds de ressources** pour permettre l'accès du plus grand nombre de locataires aux HLM et le supplément de loyer de solidarité qui est un frein à la mixité sociale.

- **Relancer l'accession sociale à la propriété** avec des dispositifs plus efficaces et mieux sécurisés comme le prêt social de location accession en s'appuyant sur des établissements spécialisés comme le Crédit Foncier de France.

- **Exiger l'application de la loi SRU** (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) qui impose la production de logements sociaux (minimum 25 %) dans toutes les communes.

- **Libérer du terrain constructible et céder les terrains aux bailleurs sociaux** à un prix compatible avec l'équilibre des opérations de production de logements sociaux.

– **La contribution du parc privé**

- **Contrôler l'utilisation des aides fiscales accordées** au privé pour la production de logements conventionnés.

- **Lutter contre la vente à la découpe** qui place des milliers de locataires dans de grandes difficultés financières, quand elle ne les jette pas à la rue.

- **Donner à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat les moyens nécessaires** pour lutter contre les logements vétustes, insalubres et dangereux.

– **Des financements nouveaux**

- **Réorienter les avantages fiscaux dont bénéficie le privé** (dispositif Pinel et antérieurs) en faveur du logement social.

- **Revenir à un taux administré (fixé par l'État) du Livret A**, centralisé par la Caisse des dépôts et consignations, socle incontournable du financement du logement social, excluant sa banalisation.

• **Donner au dispositif PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) des moyens supplémentaires** pour répondre en priorité aux besoins des salariés, et apporter sa contribution aux politiques du logement.

• **Elargir la collecte à toutes les entreprises privées non assujetties et rétablir le taux réel de 1 %**, de la masse salariale, affecté au logement des salariés.

• **Mettre en place pour les trois versants de la fonction publique un dispositif spécifique**, s'inspirant du 1 % logement.

– **La démocratisation de la gestion du logement**

• **À l'entreprise :**

Les institutions représentatives du personnel, en particulier la commission logement du comité d'entreprise avec des prérogatives élargies en matière de contrôle et d'attribution, doivent être pleinement associées et faire des propositions quant aux affectations prioritaires du 1 % et disposer d'un droit de contrôle.

• **Dans les organismes du 1% et organismes HLM**

L'Union d'économie sociale pour le logement (UESL) et son réseau de production et d'offre doivent être dirigés par les seuls acteurs sociaux dans le cadre d'une gestion paritaire excluant toute domination patronale. Dans les organismes HLM, le rôle des représentants des organisations syndicales et des usagers au sein des conseils d'administration doit être renforcé.

• **À tous les niveaux de discussion**

Dans le cadre du dialogue social territorial, associer les organisations syndicales à l'élaboration des politiques locales de l'habitat, aux études liées, à la concertation préalable à leurs définitions, aux conventions de mise en œuvre dont elles font l'objet, au suivi de leurs réalisations.

L'instauration du contrôle des aides publiques

Contrôler et évaluer les aides publiques et demander leur restitution si leur efficacité n'est pas démontrée.

Les aides publiques doivent répondre aux attentes des salariés et de la population, car elles sont financées notamment à partir des impôts.

Cela nécessite une mise à plat de l'ensemble des aides, des droits d'intervention pour les salariés et leurs représentants en amont et en aval dans le processus d'attribution d'aides et une évaluation systématique de ces mesures par :

- **l'instauration de la commission nationale et des commissions régionales des aides publiques, aux missions étendues.** En plus d'un contrôle a posteriori, les commissions doivent intervenir dans la définition des critères d'attribution des aides (secteurs d'activité, territoires) ;

- **la création d'une base de données publique afin d'assurer un recensement exhaustif des aides existantes.** La notion d'aide doit englober l'ensemble des fonds publics mis à la disposition des entreprises et l'ensemble des exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les entreprises ;

- **une évaluation de l'efficacité de diverses mesures,** surtout du point de vue de l'emploi, de la formation et de l'aménagement du territoire ;

- **la transparence dans l'attribution sectorielle et territoriale ainsi que dans l'utilisation des aides ;**

- **la publication d'un rapport annuel au niveau national, accompagnée** au moins au même rythme, **de la publication des rapports régionaux ;**

- **en cas de licenciement collectif ou de fermeture de l'entreprise, de non-respect de l'engagement pris pour obtenir ces aides, leur remboursement doit être effectif.**

- **l'abrogation de la loi sur le secret des affaires,** qui fait obstacle à la diffusion d'information sur des dossiers sensibles relevant notamment de la responsabilité sociale des entreprises, du type « Mediator » ou « Panama Papers ».

- **créer une mission de contrôle de l'utilisation des fonds publics,** pour une évaluation précise et contradictoire de toutes les aides publiques, notamment le CICE et le CIR, et les exonérations de cotisations, qui représentent plus de 200 milliards par an – soi-disant pour créer des emplois.

IV. Fiscalité - Justice fiscale - Fiscalité des entreprises

Un questionnaire beaucoup plus riche que celui par lequel le gouvernement aborde le « grand débat national » est nécessaire.

Le questionnaire somme les Français de choisir entre suppression de services publics ou augmentation des impôts. Il faut récuser la fausse alternative présentée par le pouvoir entre suppression de services publics et hausse des impôts, et proposer de s'attaquer aux niches et à la fraude fiscales.

La fiscalité est un puissant moyen de financement des investissements de long terme, de réponse aux besoins sociaux et économiques et de réduction des inégalités. À condition que l'effort soit justement réparti.

Lorsque nous devons nous acquitter d'une taxe, cela a tendance à ne pas vraiment nous réjouir. Et pourtant, bien que désigné comme notre ennemi à abattre :

- est-ce que l'impôt ne serait pas en réalité notre plus fidèle allié ?
- À quoi ressemblerait notre quotidien, notre société sans lui ?
- Sa suppression profiterait aux plus riches ou aux plus humbles ?

Réformer l'impôt pour le réhabiliter

Le mouvement des gilets jaunes a mis au jour l'injustice du système fiscal français. Le motif initial de la taxation des carburants a ainsi permis de reposer la question d'une fiscalité écologique mal pensée et socialement injuste. Et interroge plus largement sur la répartition inégale des prélèvements. On est arrivés au bout d'un système intenable, incompris, illisible et injuste. Tous les ingrédients d'une fronde antifiscale sont réunis du fait des évolutions de notre fiscalité depuis trente-cinq ans. De fait, **notre système fiscal est injuste car il est presque exclusivement proportionnel aux revenus (cotisations sociales et CSG) ou à la dépense (TVA et taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, notamment)**, ainsi que l'analyse l'Observatoire des inégalités.

Les impôts sur la consommation représentent près d'un cinquième des recettes, soit trois fois plus que celui sur le revenu. Or, plus le niveau de vie augmente, plus la part de la consommation diminue dans le revenu au profit de l'épargne. En conséquence, ce type d'impôts rapportés au revenu représente une part proportionnellement plus faible pour les plus aisés. Les taxes ciblées sur certains produits, comme les carburants, pénalisent ceux qui les consomment sans tenir compte de leur niveau de revenu.

L'impôt progressif ne représente donc qu'une très faible part de l'ensemble des impôts. Or, c'est pourtant sur cette progressivité de l'impôt que se fonde notamment la République depuis 1789.

Le souci de justice et d'efficacité devrait donc conduire à taxer à un taux moins élevé ceux dont les revenus sont les plus faibles.

Les propositions de la CGT :

- rétablir l'impôt sur la fortune ;
- redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place en l'élargissant à tous les revenus financiers et du patrimoine, en lui redonnant une plus grande progressivité, en augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures ;
- réduire les taux de TVA, impôt injuste payé par tous, notamment sur les produits de première nécessité ;
- faire de l'impôt sur les sociétés un outil tourné vers l'efficacité économique ;
- réformer la fiscalité locale afin de diminuer les charges des ménages à faible revenu, réduire les inégalités territoriales et rendre les entreprises responsables par rapport au territoire ;
- coordonner la fiscalité en Europe, concernant l'impôt sur les sociétés, ainsi que l'imposition des revenus financiers ;
- lutter contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale.

Fiscalité, des pistes pour un impôt juste.

Lutte contre la fraude, progressivité de l'impôt, répartition de la charge fiscale entre capital et travail, financement de la dette, sort des multiples niches fiscales ... Il faut mettre au cœur du débat l'intérêt de la fiscalité, qui n'est pas un boulet mais est une chance émancipatrice pour redistribuer les richesses et inciter à produire autrement.

Plusieurs propositions pour éliminer le déficit public, qui devrait avoisiner les 100 milliards d'euros en 2019. Sans baisser les dépenses publiques, il y a des solutions simples pour résoudre cette équation.

Première piste. Les intérêts de la dette, qui coûtent plus de 40 milliards d'euros par an, pourraient être fortement réduits si l'État empruntait auprès des banques et non aux marchés financiers qui se font du beurre sur le dos des contribuables, alors que la Banque centrale européenne déverse des milliers de milliards d'euros à des taux très faibles.

Une fiscalité et des financements au service du travail

La collectivité ne peut assumer seule les coûts sociaux à court et long terme résultant des choix de gestion. Les actionnaires ne doivent pas que tirer bénéfice des apports en infrastructures, en éducation et formation, en aide publique... et s'installer le moment venu là où l'herbe est la plus verte, laissant un champ de ruines pour solde de tout compte.

La responsabilité sociale est aussi fiscale. L'impôt doit cesser de favoriser les grands groupes. Il doit être alourdi pour les entreprises qui contribuent à la financiarisation de l'économie par rapport à celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'investissement, la préservation de l'environnement. La responsabilité fiscale va de pair avec l'importance de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, et autres montages opaques, permettant transférer la valeur dans des paradis fiscaux.

Vouloir renforcer l'attractivité d'un territoire par le dumping fiscal et social est illusoire et mortifère. Il faut cesser la concurrence fiscale et sociale entre les États et les collectivités.

Deuxième piste. L'État devrait s'attaquer au maquis des niches fiscales, dont le coût est évalué à 150 milliards d'euros par an. Les deux tiers se concentrent sur les 10 % des particuliers les plus riches et les entreprises, alors que leur efficacité n'est pas avérée.

Troisième piste. La fraude fiscale, estimée à au moins 80 milliards annuels, mais qu'une étude d'une université britannique vient de réévaluer à 118 milliards d'euros. On ne donne pas les moyens humains et législatifs suffisants aux agents de l'État : 40.000 suppressions de postes sur vingt ans à Bercy alors que le contrôle fiscal s'est largement complexifié face à des montages de plus en plus compliqués. L'un des fondements du consentement à l'impôt, c'est le contrôle fiscal juste pour chacun. Aujourd'hui, ce n'est absolument pas le cas.

Quatrième piste. Une fiscalité plus progressive, avec un rendement plus important de l'impôt sur le revenu grâce à des taux plus élevés sur les hautes tranches, et une baisse concurrente des taxes proportionnelles type TVA, qui pénalisent les plus modestes. Le taux normal de la TVA pourrait être abaissé immédiatement de 20 % à 15 %. Le capital, lui, doit être plus taxé que le travail, non seulement son flux, mais aussi le stock, via le rétablissement d'un impôt sur la fortune (ISF) dont la suppression est une aberration.

Ces choix permettraient de résorber les déficits publics, tout en faisant en sorte qu'une majorité de citoyens soient gagnants.

Pour la modulation de la fiscalité des entreprises

Il convient de faire de l'impôt sur les sociétés un outil au service de l'efficacité économique, environnementale et sociale. À cette fin, nous proposons un taux modulé en fonction des politiques mises en œuvre par les entreprises en matière d'emploi, de salaires, de respect de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations, de formation, d'investissement, de recherche, de respect de l'environnement.

La vérité sur les prélèvements obligatoires

« La France, championne du monde des prélèvements obligatoires », « la nécessité de baisser les prélèvements obligatoires en France », ces affirmations sont rabâchées dès que le débat sur la justice fiscale et sociale est ouvert. Qu'en est-il ?

Des comparaisons internationales biaisées :

L'appellation de « prélèvements obligatoires » n'a pas la même signification selon les pays, elle ne regroupe pas les mêmes ressources. Comparer les taux de Prélèvements Obligatoires n'a pas de sens. En effet, ce taux apparaît plus faible dans les pays, comme les États-Unis, où l'assurance maladie et les régimes de retraite sont très largement privés. Les cotisations sont alors versées à des mutuelles, des assurances ou des fonds de retraite privés et ne constituent pas des prélèvements obligatoires, ce qui ne veut pas dire que les travailleurs ne doivent rien payer, bien au contraire ! En effet, les soins ne sont pas gratuits aux États-Unis, le poids des dépenses de santé dans le PIB est même plus élevé qu'en France et se monte à 17,2% !

Il ne s'agit simplement pas de prélèvements obligatoires mais de dépenses contraintes. Et ces dépenses sont de plus en plus lourdes pour un système de santé défaillant. Ainsi, aux États-Unis le montant des primes (cotisations) d'assurance santé a progressé de 25% en 2017 et augmente avec l'âge. Alors même que les États-Unis arrivent derniers des pays riches concernant la mortalité infantile, l'espérance de vie à 60 ans, etc.

De même, la part des retraites dans le PIB est du même ordre aux États-Unis et en France. Or, le système de retraite en France permet d'avoir un taux de pauvreté des plus de 65 ans (8,2%) plus bas que dans les autres pays, même si c'est encore trop. Notre système doit évoluer vers plus de justice, plus de prélèvements obligatoires, et non pas moins, les comparaisons internationales le démontrent.

Des prélèvements obligatoires de plus en plus lourds ?

L'évolution du Taux de Prélèvements Obligatoires d'une année sur l'autre doit être interprétée avec précaution. Ainsi, ce taux diminue, toutes choses égales par ailleurs, si la Sécurité sociale baisse les cotisations sociales obligatoires et cesse de rembourser certains médicaments qui sont ensuite pris en charge par les ménages ou par des mutuelles dont le coût augmente en proportion.

La part dans le Produit Intérieur Brut des prélèvements obligatoires destinés à l'État, aux administrations centrales et à l'Union européenne est en baisse en France depuis 40 ans : 19,3% en 1970 ; 17,5% en 2000 ; 13,5% en 2015.

Poursuivre dans la restriction des dépenses publiques c'est donc aggraver encore la dégradation des services publics alors que nous sommes au même niveau de dépenses que le Canada (13,3% du PIB), l'Espagne (13,8%), ou même que les États-Unis (15,9% si on ajoute le niveau fédéral et étatique).

La France est l'un des pays industrialisés où la part dans le PIB des cotisations sociales est la plus élevée (en baisse de 18,8% en 2011 à 16,8% en 2017 selon les chiffres établis par l'OCDE, contre 14,2% pour l'Allemagne, 6,4% pour le Royaume-Uni et 6,3% pour les États-Unis).

Cela s'explique par le fait que nous **nous sommes dotés d'un système de sécurité sociale, qui est moins cher, plus juste et plus efficace que les systèmes privés** (les comparaisons internationales le prouvent).

Accepter la logique de réduction des prélèvements obligatoires revient à accepter une baisse des dépenses publiques et donc de notre protection sociale. Ce mouvement amènerait automatiquement une augmentation des prélèvements privés, c'est-à-dire des dépenses contraintes lourdes, injustes et au final moins efficaces.

Ce contre quoi se révoltent aujourd'hui les « gilets jaunes » et bien au-delà.

Pour développer la sécurité sociale au sens large (santé, chômage, retraite), afin d'être mieux protégés pour un coût bien moindre, les prélèvements obligatoires ne doivent pas baisser.

V. Services publics : Solidarité – Proximité – Missions

Parce que leur raison d'être est la satisfaction de l'intérêt général, la promotion du « bien commun » et la recherche du progrès social permanent, les Services Publics sont la colonne vertébrale de l'intervention publique.

Ils doivent d'abord répondre mieux aux attentes et aux besoins des populations, et donc à l'intérêt général. Ils sont les outils de la solidarité, de la citoyenneté et de la cohésion sociale.

Les services publics sont aussi créateurs de richesses. Ils doivent mieux anticiper les besoins au travers d'une politique de développement, respectant la spécificité de chacun d'entre eux, et intégrant une exemplarité en matière sociale et environnementale, ce qui implique de démocratiser leur accès comme leur gestion.

Ils doivent avoir pour objectif :

- la mise en œuvre des droits fondamentaux et constitutionnels : droit à l'éducation et à la formation, à l'action sociale et à la santé, à un emploi décent, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information et à la communication ;
- la réalisation effective de ces droits doit

s'appuyer sur la mise en œuvre de certains grands principes : la satisfaction de l'intérêt général, la solidarité, l'égalité, l'accessibilité à tous les usagers, la péréquation tarifaire, la complémentarité des activités entre personnes publiques, le contrôle public ;

La qualité du service public repose sur trois fondements :

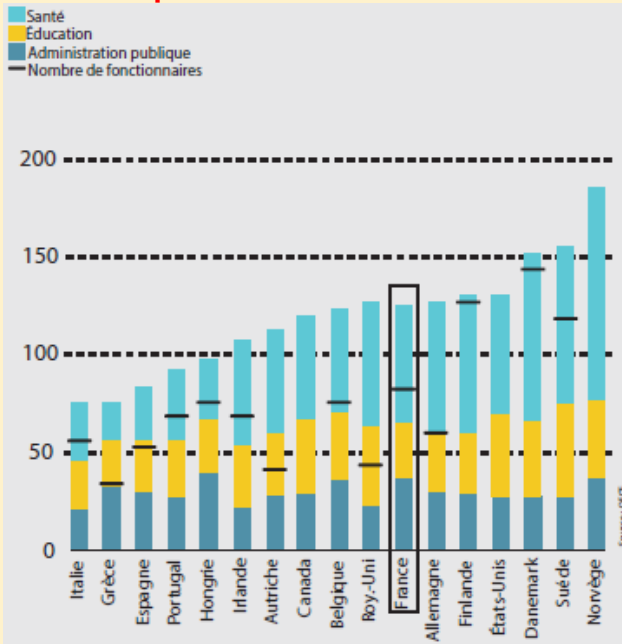
- **égalité d'accès et de traitement** ;
- **continuité** (fonctionnement permanent du service public sur l'ensemble du territoire) ;
- **adaptabilité** (qui permet d'ajuster le contenu du service public avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers).

Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, la décentralisation et la déconcentration doivent permettre un développement solidaire des territoires et un traitement égal de la population.

Pour exercer l'ensemble de leurs missions, responsabilités et compétences, les collectivités publiques (communes, départements, régions, Etat) et les services publics en réseaux doivent disposer de moyens pérennes pour financer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour un développement équilibré des territoires, la démarche adoptée doit articuler « industrie – service - service public et financement des politiques publiques ».

Y a-t-il trop de fonctionnaires en France ?



Chiffres pour 1.000 habitants en 2015

Sur les quarante dernières années, le nombre de fonctionnaires en France a suivi la hausse en valeur absolue de la population.

Les propositions de la CGT :

Développement de la démocratie

Les services publics en réseaux (communication, transport, énergie, eau) doivent disposer d'une large autonomie de gestion dans le cadre d'orientations définies démocratiquement.

Les conseils d'administration des établissements, agences et entreprises publics doivent devenir de véritables instances décisionnelles appuyées sur la transparence, la démocratie, le rôle primordial des salariés et des usagers.

De même, la composition des autorités de régulation doit être élargie aux représentants des usagers et des salariés des établissements et entreprises publiques de réseaux.

Cela passe aussi par le développement de coopérations des services publics entre eux, entre secteur public et secteur privé, au plan local, national et international.

La conférence territoriale de l'action publique, nouvelle instance régionale de concertation politique en matière d'organisation et de gestion des politiques publiques et des services publics locaux doit être ouverte à la concertation avec les citoyens et les salariés. Elle doit être complétée par la mise en place d'instances de représentation des personnels ainsi que l'octroi de droits syndicaux nouveaux pour permettre le fonctionnement de ces instances.

Services publics, égalité d'accès et proximité

L'égalité d'accès est un des critères fondamentaux d'existence d'un service public. Il n'y a de service public sans cette égalité d'accès. Mais il n'y a pas d'égalité d'accès possible non plus sans proximité. En d'autres termes, l'existence d'un service public requiert un véritable maillage territorial.

Les réformes engagées par les gouvernements successifs (loi NOTRe, métropolisation) et les politiques d'austérité toujours renforcées ont porté des coups sérieux à cette garantie de proximité qui conditionne l'existence de véritables services publics. Les fermetures d'hôpitaux, de centres des finances publiques, de lignes SNCF (planifiées avec la réforme de la SNCF), de tribunaux, de bureaux de poste, d'écoles, de centres de formation (par exemple récemment la fermeture des centres AFPA de Beauvais, de Berck et de Boulogne), témoignent de cette situation et de ses conséquences parfois dramatiques.

Cette disparition de services publics indispensables à la population a pris une telle ampleur qu'on peut dire qu'il s'agit d'une des dimensions essentielles de la crise sociale actuelle.

Stopper l'hémorragie et la désertification, reconstruire une carte des services publics répondant aux besoins de la population, redynamiser la dimension de proximité des services publics : autant d'urgences pour sortir de la crise actuelle.

Les fonctionnaires travaillent-ils moins que les autres salariés ?

Le rapport LAURENT pointe que les agents ne réalisent en moyenne que 1.584 heures par an, soit 1,4% de moins que la durée réglementaire. Selon le rapport, la différence s'explique surtout par les astreintes et les horaires plus souvent atypiques que dans le privé.

37% des fonctionnaires travaillent de nuit, contre 26% dans le privé, et 18% travaillent le dimanche, contre 15% dans le privé.

Les compensations pour faire fonctionner les services jour et nuit prennent plus souvent la forme de temps de travail en moins que d'une rémunération supplémentaire.

La participation des usagers à la définition et à l'évaluation des services publics et des politiques publiques

La qualité du service requiert l'expression des besoins des usagers, le contrôle et l'évaluation de l'utilisation des moyens publics par ceux-ci.

L'évaluation démocratique des politiques publiques doit permettre de vérifier l'efficacité de celles-ci par rapport aux objectifs fixés, et elle constitue une aide pour les faire évoluer.

Les organisations syndicales ont un droit

général à représenter les salariés actifs, privés d'emploi et retraités.

La création d'espaces démocratiques communs aux salariés, usagers, élus doit permettre la prise en compte des besoins des populations, de l'intérêt des salariés et du rôle politique des élus. Les outils en matière de démocratie locale (Conseils de quartiers, comités de quartiers, conseils de développement, etc.) doivent évoluer en les dotant de nouveaux moyens, avec les droits permettant d'exercer pleinement les prérogatives. Le Conseil National des Services Publics doit devenir une véritable commission nationale de définition des besoins, d'organisation et d'évaluation des services publics, en articulation avec des commissions locales avec une composition permettant la participation des usagers et des salariés, ce qui implique de les doter de droits nouveaux.

De même le recours au droit de pétition et au référendum d'initiative locale doit être renforcé pour donner réalité à la démocratie citoyenne.

Des salariés préservés de toute pression partisane, au service de l'intérêt général

Des services publics de proximité et de qualité doivent être préservés et développés sur tout le territoire. Ils doivent être dotés de personnels en nombre suffisant, sous statut public, formés, disposant des moyens et équipements nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

La fonction publique doit être au service des assemblées élues, des populations et de toute la Nation, et pas seulement de leur exécutif, en assurant une place particulière aux citoyennes et aux citoyens. Des droits et des capacités réelles d'intervention sur l'organisation des services doivent être donnés aux agents de la fonction publique.

Le renforcement des dispositions communes à l'ensemble des agents de la fonction publique dans le statut général des fonctionnaires (État, territoriale, hospitalière) est nécessaire.

La CGT se prononce pour le maintien et l'amélioration :

- des statuts particuliers et du statut général des fonctionnaires,
- des statuts particuliers des établissements et entreprises publics.

Il est indispensable de résorber et de mettre fin à toutes les formes d'emplois précaires et non statutaires qui ont été développées.

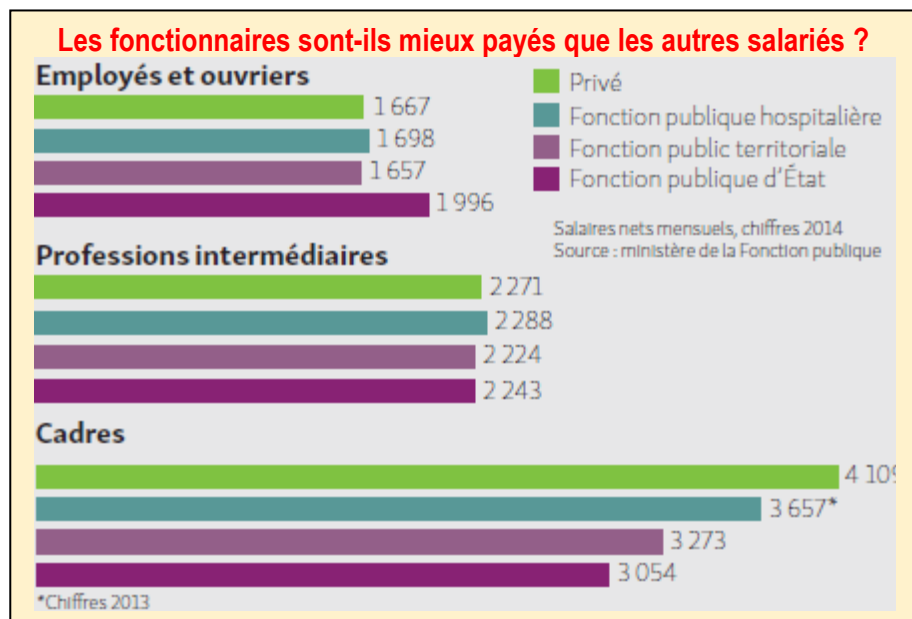
Un encadrement pour les délégations de service public existantes

La mise en place de normes publiques (sociales, fiscales, environnementales, ...) doit encadrer les conditions de concurrence, réintégrer les coûts rejetés sur la collectivité, prendre en compte les exigences

d'aménagement et de développement durable du territoire, impulser la cohérence et la convergence des interventions des différents acteurs.

Les activités exercées directement par la puissance publique ou déléguées doivent l'être sous réserve d'un cahier des charges précis, d'un contrôle public et social approprié incluant une évaluation régulière en

cours d'exécution du contrat et à son terme. Les comités techniques paritaires, les comités d'entreprise



et CHSCT, doivent pouvoir intervenir lors des appels d'offres, la passation de marchés publics et des partenariats public-privé, en particulier sur les clauses sociales obligatoires à respecter, ce qui nécessite des moyens dédiés et des droits nouveaux.

VI. Démocratie – Citoyenneté

Nous ne pouvons pas être citoyen dans la cité et nous taire au boulot. Le renouveau de la démocratie au travail (part la plus importante de notre vie) passe par le sens, l'utilité de notre travail et la modification de son organisation pour pouvoir bien travailler.

Pour la CGT, la citoyenneté ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise.

Elle revendique une représentation collective, effective et améliorée, pour tous les salariés. Pas un salarié sans représentant du personnel, car les salariés, quel que soit leur statut dans l'entreprise, doivent avoir les mêmes droits.

Les propositions CGT :

• **Droit d'expressions et d'interventions pour tous les salariés quelle que soit la taille de l'entreprise.**

Dans la négociation sur le dialogue social en 2016, nous avons proposé de refonder le droit d'expression des salariés issu des lois Auroux. Nous proposons que les salariés, sur leur temps de travail – donc payé – puissent avoir 3 heures de réunion par mois, entre pairs, sur la qualité du travail et, 3 heures par mois entre les salariés, les représentants du personnel et la hiérarchie. Libérer la parole des salariés, c'est leur donner plus de pouvoir. Cela permettrait de mieux prévenir les crises environnementales et sanitaires qui mettent en danger les consommateurs, la planète, la réputation des entreprises et de celles et ceux qui y travaillent. C'est bien par ce biais que l'on pousserait les entreprises à mieux prendre en compte les variables non financières et les impératifs de leur responsabilité sociale et environnementale alors qu'aujourd'hui, la responsabilité sociale des entreprises s'apparente davantage à un outil de communication et de marketing.

• **Droit et liberté de se syndiquer, revendiquer et négocier pour tous les salariés sans discrimination.**

La liberté syndicale est un droit fondamental, inscrit dans la constitution et dans les normes internationales. Les atteintes patronales aux libertés syndicales (pressions, intimidations, discriminations, répression...), dans le secteur privé comme public, doivent être systématiquement poursuivies et sanctionnées pénalement et intégralement réparées.

La liberté de se syndiquer ne peut se concevoir sans moyens permettant une démocratie sociale et syndicale sur le lieu et pendant le temps de travail :

- non-discrimination syndicale (emploi, salaire, déroulement de carrière, etc.) ;
- droit d'assemblées générales sur le temps de travail et à un contingent d'heures rémunérées pour participer aux réunions statutaires syndicales dans et hors l'entreprise ;
- droit à la formation syndicale quels que soient l'entreprise, publique, privée, sa taille, le statut du salarié, sans aucune immixtion, patronale, gouvernementale ou autre, dans le choix et le contenu des formations à dispenser.

• **Droit à l'information, la communication et la culture.**

Un droit à l'information pluraliste et indépendante.

L'information est un élément essentiel du débat démocratique et de la formation citoyenne. Elle remplit une mission d'intérêt public et doit donc échapper aux logiques du profit et demeurer indépendante des pouvoirs économiques et politiques.

La citoyenneté au travail

À l'heure du numérique, des réseaux sociaux, où le travail nécessite toujours plus de réactivité, de créativité, d'initiatives, le cerveau d'œuvre remplace de plus en plus la main-d'œuvre, et la démocratie au travail est plus que jamais à l'ordre du jour, notamment pour l'efficacité de l'entreprise. Citoyen au travail, comme dans la cité, tel est l'avenir de la société et de la démocratie qui subit une crise grave. Reconnaître que l'entreprise représente une collectivité de travail conduit à devoir renforcer les droits des salariés à intervenir, non seulement sur le quotidien, mais aussi sur les choix stratégiques de l'entreprise.

Le droit à l'information est un des piliers de la démocratie et il doit être garanti par les pouvoirs publics.

L'accès et la pluralité de l'information, quel que soit le support écrit, oral ou visuel, nécessitent l'existence d'un droit à la communication.

Un droit à la communication.

La communication est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, au même titre que les autres droits fondamentaux. L'exercice du droit à la communication s'appuie sur la mise en œuvre des principes communs à tous les services publics.

La communication doit cesser d'être considérée comme une marchandise. Elle nécessite la création d'un service public de la communication.

Le droit à la communication, qu'elle soit écrite, orale ou visuelle, doit être garanti. Il est un gage de démocratie.

Les évolutions technologiques et les gains de productivités qui en découlent doivent servir à améliorer la qualité du travail, les conditions de travail, la reconnaissance des qualifications, baisser le temps de travail, créer des emplois. La « révolution » du numérique doit servir cet objectif et non devenir un nouvel outil de recul social généralisé.

Le développement de la communication et du numérique doit servir le développement et l'aménagement du territoire, et en particulier la réindustrialisation.

Démocratie, citoyenneté, services publics et pouvoir d'achat

▪Ce qui fonde la démocratie : **des droits individuels et collectifs**. Pas de citoyenneté sans droits pleinement reconnus et sans la possibilité pour tous de les exercer.

L'enjeu des services publics ? Ils sont le moyen de **rendre ces droits effectifs**. Sans services publics, nos droits resteraient purement formels. Un territoire déserté de ses services publics est un territoire où un certain nombre de droits ne peuvent plus ou peuvent plus difficilement être exercés.

▪**Le mouvement dit des Gilets jaunes constitue un excellent révélateur de l'état de notre société aujourd'hui.**

La montée de l'abstention à l'occasion de différentes échéances électorales, la montée des idées populistes et d'extrême-droite, le rejet de toute représentation politique, le recours à la violence : autant de manifestations du **recul de la démocratie** dans notre pays.

Bien entendu, ce recul a plusieurs causes. Mais parmi elles figurent en bonne place **les politiques d'austérité** qui ont littéralement **laminé et décrédibilisé les idées, les valeurs et les institutions de la démocratie** en France et dans d'autres pays.

Voir son pouvoir d'achat diminuer, être acculé à la misère, être mal logé voire pas logé du tout, subir la précarité énergétique, renoncer à se soigner parce qu'on n'en a plus les moyens, habiter un territoire abandonné de ses services publics, être exclu de la possibilité d'étudier ou de se former, tout cela n'a pas que des conséquences sociales dramatiques, mais contribue de façon décisive à **affaiblir la cohésion sociale et à décrédibiliser la démocratie**.

La démocratie a forcément une dimension sociale : il est difficile de se sentir citoyen à part entière quand on est précipité dans la pauvreté et la précarité.

▪ **Gouvernement et patronat s'acharnent à mettre les syndicats sur la touche et à faire reculer les droits des salariés** dans l'entreprise. Laisser faire, ce serait accepter que la démocratie n'ait plus aucune place **dans l'entreprise**. C'est une très mauvaise nouvelle pour la **démocratie sociale**, mais pas seulement : la démocratie en France est également malade de ce recul de la démocratie sociale. Les citoyens ne peuvent pas être pleinement citoyens s'ils n'ont plus la possibilité de l'être dans l'entreprise. **La démocratie ne pourra être durablement relancée que quand elle pourra à nouveau passer les portes de l'entreprise.**

Un droit à la culture.

Le développement, le partage et l'accès de tous à la culture, tant celle qui s'élabore au travail que les œuvres du patrimoine, la création artistique et scientifique, sont les conditions essentielles de la réalisation d'une véritable démocratie culturelle.

La démocratie culturelle est un axe de construction revendicative et de mobilisation car elle est facteur d'échange, de connaissance, d'émancipation.

Cela passe par des moyens permettant de développer et d'assurer le pluralisme des idées, la qualité et la diversité des contenus grâce à une véritable ambition pour la création.

La culture est un enjeu, un élément constitutif du développement humain, moteur de la transformation sociale.

Sur l'état de la démocratie sociale et son utilité

À force de jouer la carte de la mise à mort et/ou de l'affaiblissement des corps dits « intermédiaires », et singulièrement des syndicats, les pouvoirs politiques et patronaux se privent d'interlocuteurs représentatifs et démocratiques. *« Depuis une dizaine d'années, le monde syndical rencontre une série de transformations majeures qui l'emporte dans une course effrénée à l'adaptation de nouveaux dispositifs de régulation du travail et de l'emploi : loi de représentativité syndicale en 2008, Loi Rebsamen en 2015, Loi El Khomri en 2016, ordonnances Macron en 2017. Les syndicats passent désormais une partie substantielle de leur temps à s'adapter à un cadre normatif qui n'a de cesse de réduire leurs marges de manœuvre. Dans le même temps, leur voix et leur expertise en matière d'action publique semblent définitivement exclues de la fabrique des réformes sectorielles depuis la fin des années 1990. Désormais, le pouvoir syndical est morcelé à la faveur de la négociation d'entreprise qui met en concurrence les salariés entre eux. Depuis son arrivée au pouvoir, E. Macron n'a fait que contribuer à exacerber cette déconnexion par la mise en place des Comités sociaux et économiques (CSE) qui prévoient de transformer les syndicalistes en managers sociaux. »* (La vie des idées – « Syndicalisme et Gilets jaunes » par Maxime Quijoux & Guillaume Gourgues). La réduction du nombre et du champ d'intervention des instances représentatives des salariés sont mortifères pour la démocratie sociale et le pays. Casser ou réduire les droits des salariés pouvant s'inscrire dans une démarche tant individuelle que collective, certes pouvant mener à la construction d'un rapport de forces collectif, c'est s'exposer à la crise démocratique et sociale actuelle.

Les pouvoirs publics doivent reconsidérer la nécessité d'avoir comme interlocuteurs privilégiés et légitimes sur les questions sociales les syndicats. Certes ces derniers sont forces de contestation, mais au moins tout autant forces de propositions.

Il existe en région Hauts-de-France la tentation de détourner les lieux de dialogue social et de construction de normes sociales. En aucune façon ce genre d'initiative ne peut se substituer aux syndicats et aux organisations patronales et les engager. Ainsi la CGT a pris connaissance d'un communiqué de presse du 07 décembre intitulé « Les acteurs sociaux économiques en appellent à la responsabilité ». De la responsabilité de qui ou de quoi est-il question ? Apposer sur un même texte les sigles d'organisations patronales et d'organisations syndicales, dans un contexte de rejet massif de tous les pouvoirs et de tous les corps constitués (le « tous pourris »), est-ce le meilleur message à passer ? Nous ne le pensons pas. **Organisations syndicales et organisations patronales représentent des mandants et défendent des intérêts divergents. Chacune et chacun dans son rôle et ses responsabilités.**